

# Entre Chaux et Loue

Arc-et-Senans



Commune  
d'Arc-et-Senans

## Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

n° 71 avril 2026

Édité par la Mairie - Tél. : 03 81 57 42 20

Ouverte du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h et de 15 h à 17 h - Fermée mercredi après-midi  
Adresse mail : [mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr](mailto:mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr) - Site internet : [www.arc-et-senans.com](http://www.arc-et-senans.com)  
Instagram : [communearecetsenans](https://www.instagram.com/communearecetsenans) - Facebook : Commune d'Arc-et-Senans

## Le mot du Maire

Voilà le premier mot du Maire de la nouvelle mandature. A ce sujet, je veux remercier toutes les personnes qui ont participé à la rédaction de ce 71<sup>e</sup> bulletin.

Le dimanche 15 mars, nous avons voté pour élire le Conseil municipal. Les résultats sont ceux que vous connaissez, la liste entière a été élue sans surprise ! La participation des électeurs a été faible avec un taux de 51,11 %, beaucoup moins qu'à l'échelon national. Sachez cependant que le Maire et les conseillers ont besoin d'être soutenus dans leur travail quotidien et ce soutien passe par une participation au vote !

Préalablement aux élections, le 13 mars au soir, nous avons organisé une réunion publique afin d'expliquer et d'échanger sur les problèmes de chacun, mais là aussi, seulement quarante personnes environ se sont senties concernées, c'est peu ... ! Enfin, sachez néanmoins que nous ferons l'impossible pour vous satisfaire individuellement et prioritairement, dans l'intérêt de la commune.

Je reviens à nouveau sur le démarchage à domicile : chaque démarcheur doit avoir **une autorisation du Maire et s'il ne l'a pas, ne le recevez pas. Mais dans tous les cas et à aucun moment, vous ne devez le laisser entrer dans votre habitation.** Ce message s'adresse tout particulièrement aux personnes âgées qui ont tendance à se laisser impressionner.

Par ailleurs, nous invitons les propriétaires bailleurs à signaler à la Mairie chaque changement de locataire et à inciter leurs nouveaux locataires à venir se présenter en Mairie, afin que nous puissions leur donner les différents renseignements et documents qui leur seront utiles.

Autre sujet récurrent, il s'agit des personnes irresponsables qui prennent la Commune et la forêt pour des décharges publiques. En effet nous trouvons le long des routes et chemins, des sacs poubelles, des canettes etc. et dans la forêt, du mobilier et des détritiques qui n'ont pas leur place en ces lieux, mais toute leur place en déchetterie, ou à TRI. Pour info, la déchetterie d'Arc-et-Senans est ouverte les mardis et samedis, toute la journée. TRI à Quingey est ouvert tous les jours, sauf le samedi et accepte tout ce qui ne peut pas être déposé en déchetterie communale.

Dans le même registre, lors de vos voyages à la déchetterie, merci d'arrimer convenablement vos chargements dans les remorques, cela évitera aux employés de nettoyer la Rue de la Grand Vye ou la Rue de la Grotte par exemple, après votre passage !

Si vous êtes témoins d'un dépôt sauvage, n'hésitez pas à relever le N° d'immatriculation de la voiture, ou tous autres éléments qui nous permettraient d'en identifier l'auteur. Il faut agir de même, concernant les dépôts devant les bacs à verre. Comme leur nom l'indique, ces bacs sont strictement réservés au verre : les cartons des packs de bière et autres, n'ont pas leur place au pied des bacs. Dénoncer dans ce cas n'est pas de la délation, c'est une mesure citoyenne ! A titre indicatif, l'amende pour les contrevenants est de 135 €.

Enfin, après avoir listé toutes ces remarques et ces désordres et proposé ce qui pourrait être fait pour y remédier à l'avenir, le nouveau Conseil municipal et moi-même sommes très fiers de nous investir au service de la Commune et de ses habitants. Nous ferons le maximum pour qu'ARC-ET-SENANS poursuive son développement harmonieux aux services de toutes et tous.

Je vous souhaite une bonne rentrée dans le printemps tout récent.

Cordialement.

Jacques Maurice  
Le Maire

### • SOMMAIRE :

#### En page 2

- Les dernières décisions du conseil
- L'espace culturel et d'animation

#### En page 3

- Nos citoyens, Informations

#### En page 4

- Histoire



## Les dernières décisions du Conseil parmi les plus importantes

- **Le Maire informe le Conseil municipal** que des interventions supplémentaires sont nécessaires, au fur et à mesure de l'avancement des travaux de réhabilitation du château d'eau. Ainsi, lors de la réfection du dôme, la Sté ETANDEX doit reprendre la ceinture haute à l'extérieur du réservoir. Cette intervention doit faire l'objet d'un avenant au marché de travaux d'un montant de 28 675 € HT, soit 34 410 € TTC (7,3 %).

Le nouveau montant du marché est de : 392 614,60 + 28 675 = 421 289,60 € HT, soit 471 137,52 + 34 410 = 505 547,52 € TTC.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le nouveau montant des travaux et autorise le Maire à signer l'avenant n° 1.

- **Le Conseil municipal autorise le Maire** à signer une convention proposée par M. BASSETTI qui propose ses services en qualité de guépier. Le montant de cette convention s'élève à 1 360,42 €.

- **Le Maire expose au Conseil municipal** que suite aux travaux réalisés pour la viabilisation des lots C1 et C2, à la zone du Puits, il convient de délibérer afin de vendre ceux-ci aux prétendants. Ainsi le Maire propose la vente du lot C2 au candidat acquéreur, pour une surface totale de 509 m<sup>2</sup> au prix de 60 €/m<sup>2</sup>, soit 30 540 €. Conditions particulières : l'acquéreur s'engage expressément à construire et à achever sa construction dans un délai de 3 ans à compter de ce jour, sauf prorogation conventionnelle des parties. Passé ce délai, le terrain redeviendra propriété de la commune au prix des présentes. Les frais de rétrocession seront supportés par la commune. Suite à la vente des lots, le permis de construire devra obligatoirement être déposé dans un délai de 1 an, sauf accord particulier. Priorités au vendeur : si une vente amiable doit intervenir, la commune aura un

droit de priorité pour se rendre acquéreur au prix des présentes. Les parties conviennent expressément que ce droit de priorité ne s'appliquera qu'en cas de revente par l'acquéreur des parcelles de terrain nu, le droit de priorité ainsi conféré ne pourra en aucun cas être cédé à un tiers. La validité de ce droit expirera dans un délai de trois ans, prorogé, le cas échéant de la même durée que le délai accordé pour construire. Frais de notaire à la charge de l'acquéreur. Le Conseil municipal, après délibération, autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte.

- **La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA)** du 30 décembre 2006 et ses décrets d'application encadrent les conditions d'intervention des Départements en faveur des communes rurales et de leurs groupements, pour l'assistance technique dans les domaines de l'eau potable et des milieux aquatiques. Dans le département du Doubs, cette aide est assurée par le SATE (Service départemental d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau) dans les conditions suivantes : 0,15 € par habitant et par an. Après délibération, le Conseil municipal prend acte des modalités d'intervention du Département et sollicite pour 2026, l'assistance technique de ce dernier dans le domaine « ressource en eau potable », décide d'inscrire une enveloppe de 247,35 € au titre de la rémunération du service départemental d'assistance technique et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec le Département.

- **Le Maire expose au Conseil municipal** qu'afin de faciliter la présence des pompiers volontaires sur les différents lieux d'intervention, il est proposé la signature d'une convention tripartite avec le SDIS et la commune pour l'accueil des enfants des pompiers par les Francas. Le Conseil municipal accepte cette convention et autorise le Maire à la signer.

## L'espace culturel et d'animation

**6 avril loto de 3 Bouts et Dix de Der**, salle des fêtes, ouverture des portes à 12 h, début des jeux à 14 h.

**10 avril, don de sang**, salle des fêtes de 16 h 30 à 19 h.

**11 avril, loto de Fleurir Liesle**, salle des fêtes, ouverture des portes à 18 h 30 et début des jeux à 20 h.

**19 avril, loto de l'école St-Bénigne**, salle des fêtes, ouverture des portes à 12 h 30, début des jeux à 14 h.

**22 avril, 20 mai et 17 juin, cinéma**, salle des fêtes, à 20 h 30.

**26 avril, vide grenier** organisé par l'école publique, derrière l'école, 8 h – 18 h, buvette et snacks, réservation : lesamisdupetitprince25@gmail.com ou 06 62 17 91 35

**13 juin, loto des cavalières d'AER**, salles des fêtes, ouverture des portes à 18 h 30, début des jeux à 20 h.

**26 juin, kermesse de l'école St-Bénigne**, dans la cour de l'école, messe en plein air à 18 h, suivi du spectacle des enfants et d'un repas.



## Nos citoyens

### Nouveaux habitants

- Angèle LEMONNIER et Rémi BOISSENET
- Catherine et Michel HIWDERSCHID
- Benjamin VITTE et Elise PIARD

### Mariages

- Pierre DE LAS HERAS et  
Mélissa PERNIN ..... le 19 décembre 2025
- Hervé REVOL et Cindy VALLARV ..... le 24 décembre 2025

### Naissances

- June HUOR ..... le 22 novembre 2025
- Iris RIVA ..... le 1<sup>er</sup> décembre 2025

- Suzie MARSOUDET ..... le 13 décembre 2025
- Naël BUSI ..... le 23 février 2026

### Décès

- Christophe MOINDROT ..... le 19 décembre 2025
- Mireille ROBARDET née FILLOD .. le 23 décembre 2025
- Chantal BEAUD née RONDOT ..... le 27 décembre 2025
- Anthony ROYET ..... le 20 janvier 2026
- Gaston VIENNET ..... le 3 février 2026
- Pierre DEMOUGE ..... le 7 février 2026
- Evelyne TOURQUOIS née POLETTI ... le 10 février 2026
- Pierre BUSI ..... le 13 février 2026

## Informations

### Nouveau à Arc et Senans :

**Jessica CHOUCAT, énergéticienne**, vous accompagne sur votre chemin de soin comme elle le fait depuis plus de 20 ans en qualité d'infirmière. Tél. : 06 85 53 22 22 – lesmelodiesdelame@gmail.com – Facebook : les mélodies de l'âme – Instagram : lesmelodiesdelame

**ENTRE BRINS ET LIENS**, nouvelle association ayant pour activités la création de décorations et activités manuelles le lundi après-midi et de vannerie mardi matin et après-midi. Contact : Pascal JALLON 06 18 99 68 50 ou Marianne PERNET 06 82 10 95 41.

**La Commune organise sa balade gourmande** le dimanche 24 mai 2026. Départ et arrivée au Château de Roche avec visite du parc et des expositions.

Parcours de 10 km ponctué d'étapes gourmandes mettant à l'honneur nos produits et nos vins du Jura. Tarif 20 € par adulte et 10 € pour les enfants de moins de 12 ans.

Réservation obligatoire auprès de la mairie, places limitées. Partagez l'événement et invitez vos amis ! Pour tout renseignement, n'hésitez pas à appeler le 07 87 82 63 33.

**Marché du Terroir et Savoir-Faire** organisé par la Commune dimanche 5 juillet 2026, dans le Parc de la mairie. Ce marché permet de favoriser la découverte des produits locaux, des artisans d'art et de développer le commerce de proximité.

Tous les corps de métier, de l'alimentation, des producteurs, des éleveurs, des artistes, des artisans du bois, du cuir, du tissu, du fer, de l'osier ... seront les bienvenus pour exposer ou échanger. Les personnes intéressées pour exposer peuvent contacter Maryse au 07 87 82 63 33.

**La Saline royale recherche des bénévoles** motivés et engagés, disponibles sur la période du 22 au 27 juillet, pour les concerts de Gims et Sting des 25 et 26 juillet 2026 : Vivez l'événement de l'intérieur et participez à la réussite de ce grand rendez-vous ! Pour tout renseignement : benevoles@salineroyale.com

# Entre Chaux et Loue Arc-et-Senans

## LA SALINE

### ***Mais pourquoi donc un temple grec à Arc et Senans ?***

Nous avons choisi de présenter la Saline de façon inhabituelle. Il s'agit de se mettre à la place des habitants d'Arc et de Senans de l'époque et d'imaginer leur étonnement en voyant s'élever un temple grec en bordure de la forêt de Chaux.

Voyons d'abord quelles étaient les conditions de vie de nos ancêtres vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. A lui seul un texte de Jean de La Bruyère (1645-1696), restitue bien leurs dures conditions de vie : « L'on voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus par la campagne, noirs, livides et tout brûlés du soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une opiniâtreté invincible ; ils ont comme une voix articulée et quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine et en effet ils sont des hommes. Ils se retirent la nuit dans des tanières, où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines... ». *Extrait de Jean de La Bruyère-les caractères.*

Ce texte a été écrit vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, mais un siècle plus tard, lors de la construction de la Saline, les conditions de vie ont très peu évolué malgré le rattachement de la Franche-Comté à la France en 1678 (traité de Nimègue). Arc et Senans sont, à l'époque, de minuscules villages du pourtour de la forêt de Chaux qui leur procure l'essentiel de leurs ressources, avec notamment la fabrication du charbon de bois. Dans ces hameaux et villages, le temps semble figé. Les habitants vivent au rythme des travaux agricoles et des offices religieux, dans une société totalement imprégnée des valeurs et des rites chrétiens.

À l'extérieur, dans les villes, les changements initiés à la Renaissance sont lents mais bien réels, ils conduiront à la révolution du siècle des Lumières (XVIII<sup>e</sup> siècle).

### ***Alors pourquoi un temple grec à Arc et Senans en cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ?***

Rappelons tout d'abord que le bâtiment d'entrée de la Saline, qui a fait l'objet d'un précédent article, est directement inspiré d'un temple italien situé à Paestum qui, à l'époque, était une colonie grecque et du bâtiment des Propylées de l'Acropole d'Athènes. Il s'agit donc bien d'une architecture typiquement grecque.

A la Renaissance, au XV<sup>e</sup> siècle, avec la disparition de l'empire byzantin conquis par les Ottomans, on rapatrie vers Rome les écrits des érudits de l'Antiquité grecque (historiens, philosophes, dramaturges, scientifiques, politiques (démocratie...)). Avec l'invention de l'imprimerie, ces textes sont plus facilement diffusés. Après un millénaire de quasi-hégémonie de la chrétienté (V<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle), d'autres approches intellectuelles font progressivement leur apparition jusqu'au siècle des Lumières qui voit l'édification de la Saline. A noter que cet engouement pour la Grèce antique touchait également l'aristocratie, jusqu'à son monarque de droit divin (Louis XV) qui valida en 1774 le projet d'édification de la Saline royale d'Arc et Senans. Ainsi, les très nombreux bâtiments inspirés de l'architecture antique des XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècles (palais Bourbon abritant l'assemblée nationale, Saline...), symbolisent la démocratie, apparue en Grèce et la raison (raisonnement logique) enseignée par les grands philosophes grecs (Socrate, Platon, Aristote...).

Comité de rédaction "Entre Chaux et Loue"

Président : J. Maurice - Conception : M. Bouillet, C. Breuillot, D. Chevalier, MT. Cretin, K. Lefevre, P. Percier, G. Vernerey  
Impression : AEMGRAPHIC ■■■ - Lons-le-Saunier - n° 202603.0178 - Dépôt légal N° 852